

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_174

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : TARIFS ESPACE NORDIQUE
2025-2026**

Date de la convocation : 28 octobre 2025

<u>Nombre de Conseillers :</u> <i>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 7 Votants : 31</i> <u>Résultat des votes :</u> <i>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</i>	<u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; <u>Pouvoirs :</u> Martine MACHON à Marylène GUIJARRO ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ; Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Marie-José SEGUIN à Williams DUFOUR ; Suzy REY à Anne LENFANT ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ;
--	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de communes de soutenir et de développer la pratique des activités nordiques sur le territoire,

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

CONSIDÉRANT l'activité de location de skis de fond de l'Espace nordique et l'importance de maintenir une offre de location de skis de fond de qualité qui puisse garantir une expérience client l'incitant à revenir sur le site,

CONSIDÉRANT l'analyse comparée des tarifs proposés sur les sites nordiques concurrents de celui du Désert d'Entremont,

CONSIDÉRANT l'évolution du coût de la vie, estimée à 1,8 %,

CONSIDÉRANT la volonté de préserver une politique tarifaire accessible favorisant la fréquentation du site par les habitants du territoire et les visiteurs extérieurs,

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de communes de maintenir des conditions tarifaires avantageuses pour les personnes en situation de handicap, conformément à sa politique d'inclusion,

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission tourisme sollicité le 22 Novembre 2025,

Il est proposé de reconduire les tarifs en vigueur pour la saison 2024-2025, à l'exception des tarifs Adultes, qui font l'objet d'une révision ; De plus, il est proposé de reconduire la modalité concernant les personnes en situation de handicap.

TYPE DE REDEVANCE	Maintient	Proposition
Séance site Adulte (à partir de 15 ans)	8,50 €	9 €
Séance site Enfants (de 5 à 14 ans révolus)	4,50 €	4,50 €
Séance site préférentielle Groupe minimum 10 personnes, étudiants, chômeurs, carte SAVATOU *sur justificatif	7,50 €	7,50 €
Séance site enfant préférentielle scolaires, groupes enfants, carte SAVATOU, carte OKAY (De 5 à 14 ans révolus) *sur justificatif	3,50 €	3,50 €
Badge vendu sur piste	20,00 €	20,00 €
Séjour 5 jours site Adultes (à partir de 15 ans)	32,00 €	33,00 €
Séjour 5 jours site Enfants (de 5 à 14 ans révolus)	15,00 €	15,00 €
Encodage de carte magnétique	2,00 €	2,00 €
Frais d'envoi	3,00 €	3,00 €

- La gratuité est appliquée pour :

Les enfants de **5 ans et moins** ;

Les seniors de **75 ans et plus** ;

Les scolaires dans le cadre du tiers temps pédagogique.

Séance site Adulte / Séance site enfant : **Pour les personnes en situation de handicap**, sous justificatif, la personne porteuse d'un handicap bénéficiera de 2 supports dont un gratuit à destination de son accompagnant pour la sortie.

LOCATIONS – TARIFS INDIVIDUELS

Maintien des Tarifs de location individuels				Proposition	
Equipement classique		Séance	5 jours	Séance	5 jours
Adultes	Equipement complet	11,00 €	50,50 €	11,50 €	51,50 €
Enfants -15 ans	Equipement complet	9,00 €	38,00 €	9,00 €	38,00 €
A l'unité	Skis, chaussures	5,50 €		5,50 €	
Equipement skating		Séance	5 jours	Séance	5 jours
Adultes	Equipement complet	14,00 €	59,50 €	14,50 €	61 €
Enfants -15 ans	Equipement complet	10,50 €	42,00 €	10,50 €	42,00 €
A l'unité	Skis, chaussures	7,00 €		7,00 €	
Raquettes à neige		Séance	5 jours	Séance	5 jours
Adultes	Raquettes « techniques »	11,50 €	48,50 €	12 €	49,50 €
Enfants -15 ans	Raquettes « techniques »	7,00 €	35,00 €	7,00 €	35,00 €
Paire de bâtons seule		3,50 €		3,50 €	
Autre matériel		Séance		Séance	
Luges		4,50 €		4,50 €	
Pelles-luges		3,50 €		3,50 €	
Fartage		10,00 €		10,00 €	

Maintient TARIFS LOCATION GROUPE			Proposition	
Groupe Adultes	½ journée	Journée	½ journée	Journée
Équipement Classique	8,00 €	9,50 €	8,50 €	10,00 €
Équipement Skating	10,00 €	13,00 €	10,50 €	13,50 €
Raquettes « techniques »	7,50 €	9,00 €	8 €	9,50 €
Raquettes « trappeurs »	5,50 €	7,50 €	6 €	8 €
Groupe Enfants - 15 ans	½ journée	Journée	½ journée	Journée
Équipement Classique	5,50 €	7,50 €	5,50 €	7,50 €
Équipement Skating	8,50 €	10,00 €	8,50 €	10,00 €
Raquettes « techniques »	5,00 €	7,00 €	5,00 €	7,00 €
Raquettes « trappeurs »	4,00 €	5,50 €	4,00 €	5,50 €

TARIFS BIATHLON

Maintient Biathlon laser	
Location carabine + pas de tir (À la séance)	
Sur site	8,50 €
Hors site	12,00 €

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :**

- **ADOpte et APPLIQUE** les tarifs des redevances et des locations présentés ci-dessus.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07/11/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

